

AVIS AU PUBLIC

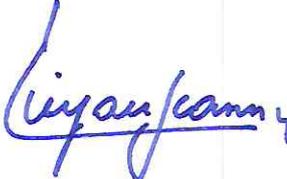
Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 25 avril 2023 a adopté le règlement communal instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 27 avril 2023

pour le collège des bourgmestre et échevins,


Nadine Braconnier
secrétaire


Jeannot Fürpass
bourgmestre